

Le militant, l'idéologue et le chercheur

« Le monde rira de nous s'il sait que nous avons travaillé pendant trois ou quatre années pour 65 prostituées résidant à Buenos-Aires. »

Paulina Luisi, membre du *Comité Spécial d'Expert* de la Société des Nations sur la traite des femmes, intervention orale à la 18^{ème} séance de la 7^{ème} session du Comité, le 25 novembre 1927.

Il y a quelques mois, une amie dont je respecte de longue date les engagements m'a invité à rejoindre une section locale du mouvement ATTAC. Dans le contexte actuel, cette proposition m'a paru d'autant plus digne d'intérêt que cette amie m'a présenté la philosophie du mouvement comme fondée sur une véritable compréhension des mécanismes économiques et de leurs conséquences. Or je dois bien avouer que je ne comprends pas grand-chose à la situation présente et que ce défaut de compréhension paralyse ma capacité de porter un jugement et donc aussi de prendre parti. Par conséquent, je lui ai répondu que, dans un premier temps, je suivrais les formations que le mouvement prodigue à ses membres.

Si je confesse volontiers mon ignorance en matière économique, je revendique par contre une certaine expertise sur un sujet qui a constitué mon principal chantier de recherches au cours des dix dernières années, à savoir la traite des femmes et la prostitution. Et justement, le mouvement ATTAC a pris là des positions extrêmement fermes publiées dans un bref ouvrage intitulé *Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine*¹. Dans ce texte, certains jugements me paraissent pertinents. Je cite : « Au total, le système de la prostitution s'appuie sur l'exploitation des grands rapports de domination dont témoignent ces inégalités : rapports de sexe, de classes, rapports de domination Nord-Sud. Ce sont des facteurs structurels qui mettent fortement en cause l'idée d'un « choix » pour cette activité : (...) » (p. 15). Comment ne pas souscrire à ce jugement ? Si vraiment pratiquer la prostitution à l'étranger était un choix au sens plein du terme, on verrait autant de jeunes

¹ Paris, Mille et une nuits, 2008. Je me référerai ici au document préparatoire *Mondialisation de la prostitution* disponible sur internet (http://www.rinoceros.org/IMG/pdf/Mondialisation_de_la_prostitution.pdf) présenté « par la Commission Genre pour introduire le débat au Conseil scientifique [d'ATTAC-France] le 3 mars 2007 ». Il est signé C. Blasco, E. Jeffers, H. Llanque, C. Marty, J. Pénit-Soria et S. Treillet. L'ouvrage a suscité un compte rendu fort critique de Lilian Mathieu ainsi qu'un échange subséquent avec les auteurs (voir <http://www.contretemps.eu/socio-flashes/ce-que-melange-entre-expertise-militantisme-peut-produire-pire>). Mais il me semble que ce sont les « experts » qui ont inspiré l'ouvrage plutôt que les militants d'ATTAC qui méritent les critiques par ailleurs justifiées de L. Mathieu.

françaises et d'allemandes et de belges migrer vers la Moldavie, le Nigéria ou le Cambodge qu'on ne voit de jeunes moldaves, nigériennes ou cambodgiennes sur les trottoirs ou dans les bordels des pays plus riches. Moi aussi, je trouve révoltant que tant de jeunes femmes de ces pays lointains ne trouvent pas de meilleures options pour survivre -et, bien souvent aussi, pour faire vivre leurs familles- que de se prostituer. Je suis tout à fait d'accord pour estimer que cet état de fait est un des nombreux indicateurs possibles des graves inégalités structurelles que le mouvement ATTAC me semble avoir raison de dénoncer. Notons cependant qu'il en va exactement de même pour les femmes qui migrent afin de renforcer les rangs toujours plus étoffés de celles qui deviennent nos ménagères, nos nourrices, nos aides-soignantes, etc. : toutes celles dont nous importons massivement les capacités de « care »². Là aussi l'asymétrie est complète, là aussi le choix fortement contraint par les nécessités économiques.

A l'appui de leurs dénonciations, les auteures du texte produisent des données empiriques. C'est normal : le mouvement et ses militants ne s'engagent pas exclusivement pour des raisons de principe. C'est bel et bien l'état actuel du monde qui les inquiète. Leur indignation s'enracine dans des réalités et il importe de les connaître afin de les combattre efficacement. C'est pourquoi, et les militants d'ATTAC reconnaissent honnêtement leur dette, ils se sont adjoints le secours d'experts³. Là encore, je ne puis que me réjouir du fait que des recherches scientifiques inspirent les militants. Je souscris en effet pleinement au jugement de Luc Van Campenhoudt selon lequel, en tant que chercheurs universitaires, « notre responsabilité est de produire une vision réflexive du monde, de la société et de l'expérience humaine, soit d'élaborer des thématisations des problèmes que les acteurs pourront discuter et où ils pourront puiser des ressources cognitives pour évaluer les situations auxquelles ils sont confrontés et élaborer leurs projets »⁴.

Au nombre des tâches dévolues à la recherche se trouve certainement la responsabilité de prendre la mesure quantitative des problèmes, tâche ardue mais indispensable qui nécessite des compétences spécifiques, notamment statistiques. Le document d'ATTAC mentionne ainsi de nombreuses estimations. J'en retiens une qui me semble particulièrement frappante si l'on veut réaliser l'ampleur et la gravité de la mondialisation de la prostitution. Je cite : « Selon le 'Bureau de l'ONU pour le contrôle des drogues et la prévention

² Cf. F. Gendebien, « Et maintenant c'est de l'amour qu'on importe... », *La revue nouvelle*, mars 2005, n°3, 71-74 ; voir aussi E.Nakano Glenn (2010), *Forced to Care : Coercion and Caregiving in America*, Cambridge, Harvard Uni. Press.

³ Les noms de R. Poulin, E. Audet, M. Marcovich, C. Legardinier, Y. Geadah, J. Trinquart, J. G. Raymond sont ainsi cités comme ceux des auteurs dont ils s'inspirent. Je ne les connais pas tous mais le premier cité -nous y reviendrons- est un collègue, professeur de sociologie récemment émérite de l'université d'Ottawa et M. Marcovich est -nous y reviendrons aussi- une historienne.

⁴ Van Campenhoudt L., (2000), « La responsabilité de la recherche universitaire », *Ethique publique*, vol. 2, n°2, p. 102.

du crime', au cours de la décennie 1990, il y a eu *3 fois plus de victimes de la traite à des fins de prostitution dans la seule Asie du Sud-Est que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains* : 33 millions de victimes en une décennie contre environ 11, 5 sur 400 ans » (p. 8). Voilà bien une comparaison éloquente : les traites négrières, que nous reconnaissons aujourd'hui comme un crime particulièrement honteux et intolérable, sont largement « dépassées » par les faits de traite contemporains : 33 millions de victimes *contre* 11 millions et demi. Nous pensions que la traite et l'esclavage n'existaient plus que comme des survivances exceptionnelles d'un passé heureusement révolu : experts et militants nous forcent à ouvrir les yeux sur la réalité d'un monde qu'il devient encore plus impératif alors de réformer en profondeur, voire de révolutionner.

Mais tout de même, 33 000 000 de victimes en 10 ans, même en Asie du Sud-Est, c'est beaucoup et un réflexe professionnel me fait me demander d'où vient ce chiffre. Délaissant un moment le document d'ATTAC, je m'enquiers donc de la littérature scientifique et, comme je recommande à mes étudiants de le faire, je me tourne pour commencer vers une encyclopédie savante ; en l'occurrence, un *Dictionnaire de la violence* que viennent de publier les Presses Universitaires de France me semble représenter un bon point de départ. J'ouvre donc mon dictionnaire à la page 1330, à l'entrée « traite ». C'est un article substantiel puisqu'il ne compte pas moins de 6 pages. Il est signé M. Marcovich –l'une des auteures qui a inspiré le document d'ATTAC- et j'y trouve très vite la confirmation du fait que les militants ne se sont pas trompés en communiquant cette estimation⁵. Je cite : «Pino Arlacchi, directeur de l'UNODC [United Nations Office on Drugs and Crime], affirmait que la traite aux fins de prostitution avait fait trente-trois millions de victimes dans les années 1990 en Asie du Sud-Est, soit trois fois plus de victimes que les chiffres établis pour la traite des esclaves africains sur une période de quatre cents ans, évaluée à 11 millions et demi d'âmes » (p. 1331). Puisque l'auteur de l'estimation est ici identifié, je me reporte à la bibliographie fournie de l'article de Marcovich –elle-même présentée comme une historienne et donc, en déduis-je, spécialiste de la critique des sources-, à la recherche de l'écrit de Pino Arlacchi où elle a trouvé cette estimation en la jugeant suffisamment fiable pour la reproduire dans un article de synthèse encyclopédique.

La bibliographie ne contient aucun titre signé Pino Arlacchi mais néanmoins trois publications de l'UNODC qui sont accessibles sur internet : je vais voir. La première « Global initiative to Fight Human Trafficking » (2008)⁶ est une

⁵ On pourrait en effet craindre que les militants n'exagèrent les données communiquées par les experts afin de rendre leur cause encore plus légitime. Cela arrive parfois : ainsi dans un autre texte accessible sur le site d'ATTAC et intitulé « Lutter pour l'égalité hommes-femmes », ce ne sont pas 33 mais 70 millions de victimes de la traite en Asie du Sud-Est qui sont indiquées (cf. <http://www.france.ATTAC.org/articles/lutter-pour-l-galit-hommes-femmes> consulté le 19 novembre 2011).

⁶ Cf. <http://www.unodc.org/pdf/gift%20brochure.pdf> consulté le 7 octobre 2011.

présentation d'une campagne internationale ; le second « Global Report on Trafficking in Persons » (2009)⁷ contient des chiffres réunis dans 155 pays mais aucune mention des 33 000 000 ; le troisième « Trafficking in Person : Analyses in Europe » (2009) ne correspond à aucun titre sur le site de l'UNODC et je suppose qu'il doit s'agir de la partie du rapport précédent consacrée à l'Europe. Mais d'où viennent donc les 33 000 000 ?

Je retourne à la bibliographie de Marcovich et j'y trouve un ouvrage que je pense susceptible de m'aider dans ma quête : c'est l'ouvrage du professeur de sociologie précité de l'université d'Ottawa intitulé *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants* (2004). Lui aussi compte au nombre des inspireurs des militants d'ATTAC. Son introduction m'inspire confiance car l'auteur écrit franchement : « Sur certains aspects, ce livre peut sembler rébarbatif, car j'ai fait le choix de donner beaucoup d'informations, de *quantifier* la réalité de la prostitution, de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution, de la pornographie, du tourisme sexuel, des mariages par correspondance, des migrations internationales, etc. *Ce choix tient au fait que mon argumentation et mon analyse s'appuient sur des données. J'estime que la connaissance des faits permet une meilleure compréhension et qu'un discours seulement idéologique ou politique, ce qui, soit dit en passant, est fréquent dans ce domaine, est improductif au mieux, sinon normalisateur* »⁸. Me voilà rassuré et je poursuis la lecture. Bien m'en prend car même pas 20 pages plus avant, je tombe sur ce que je cherchais.... Voilà : « Selon Pino Arlacchi du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, au cours des années quatre-vingt-dix, en Asie du Sud-Est seulement, il y a eu trois fois plus de victimes de la traite que dans l'histoire entière de la traite des esclaves africains. Celui-ci estime que la traite des esclaves africains, qui court sur une période de 400 ans, a fait 11, 5 millions de victimes, tandis que la traite aux fins de prostitution dans la seule région de l'Asie du Sud-Est a fait 33 millions de victimes »⁹. Si j'étais Robert Poulin, je me demanderais sérieusement si l'auteur de l'article dans le *Dictionnaire de la violence* ne m'a pas un peu plagié mais bon, ce n'est pas mon affaire. La seule chose qui m'importe, c'est de retrouver la base de l'estimation. Malheureusement Robert Poulin ne cite pas non plus le moindre texte signé par sa source originale (soit Pino Arlacchi) ; mais au moins il nous indique une source : il écrit en note que le propos est cité par Demir (2003).

La publication à laquelle il fait référence de Jenna Shearer Demir est également accessible en ligne¹⁰. Elle s'intitule *Trafficking of women for sexual*

⁷ Cf. http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Global_Report_on_TIP.pdf consulté le 7 octobre 2011

⁸ R. Poulin, *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa, Les Editions de L'Interligne, 2004, p. 45.

⁹ Ibid., p. 67.

¹⁰ <http://jha.ac/articles/a115.pdf> (consulté le 7 octobre 2011)

exploitation: a gender based well-founded fear? An examination of refugee status determination for trafficked prostituted women from CEE/CIS countries to Western Europe. Un rapport donc sur l'obtention du statut de réfugié pour des femmes victimes de traite aux fins de prostitution issues de pays membres de la CEE ou de la CIS (ex-URSS). Il y a peu de chance que j'y trouve les informations recherchées sur l'Asie du Sud-Est mais j'entame à nouveau la lecture. La chance est encore avec moi car la mention des 33 000 000 de victimes apparaît dès le premier paragraphe du résumé du rapport : « Approximately 120, 000 women and children are trafficked into the European Union every year. Worldwide, estimates range from 700,000 to an astounding 4,000,000 women and children trafficked annually. To put this number into perspective, in the last decade of what is being called 'Modern Slavery', Southeast Asia alone has produced three times as many victims of trafficking than the entire history of slavery from Africa" (Demir, 2003 : ii). Un appel de note vient en support de ce constat : « From statement by Pino Arlacchi, UN office for Drug Control and Prevention. 400 years of slavery from Africa produced 11.5 million victims; victims of trafficking in the 1990s in Southeast Asia are estimated to be 33 million. As quoted in Refugee Reports (2000), vol. 21, No 5." (Demir, 2003 : ii, note 3). Comme il fallait s'y attendre étant donné l'objet différent de Demir, il n'y a plus ensuite la moindre référence à cette estimation et elle est complètement absente du rapport proprement dit.

Cependant un « détail » me frappe soudain : le « statement » d'Arlacchi ici rapporté par Demir fait certes état de 33 millions de victimes de la traite mais Demir ne précise pas qu'il s'agit, comme l'écrivaient Marcovich et Poulin, d'une « traite aux fins de prostitution ». Demir est pourtant la source de Poulin et, dès la phrase suivante de son résumé, elle écrit que « human trafficking takes on many forms, including international sexual exploitation » (Demir, 2003 : ii). Puisque Demir n'en dit rien et qu'en l'absence d'autre précision, il faut croire que les 33 millions mentionnés regroupent *toutes* les formes de traite, qu'est-ce qui permet à Poulin d'affirmer -et à Marcovich de répéter ensuite- que toutes ces victimes étaient destinées à la prostitution ? Si l'on pouvait soupçonner Marcovich d'avoir quelque peu plagié Poulin, un soupçon plus grave se fait jour à présent : non seulement la source de Poulin n'est en rien une spécialiste de la traite en Asie mais de plus Poulin lui fait dire ce qu'elle ne dit pas. Soit il est incompetent (de ne pas savoir lire correctement), soit il est malhonnête (de tronquer l'information), soit il est les deux à la fois et je commence à m'inquiéter sérieusement quant à la crédibilité qu'il convient de lui accorder.

Demir, dans sa note, nous donnait également une référence : celle du rapport daté de l'an 2000 où Pino Arlacchi était cité. Je n'étonnerai personne à ce stade en disant que ce rapport aussi se trouve sur internet : il s'agit d'un document de 8 pages intitulé *Trafficking in Women and Children : A Contemporary*

*Manifestation of Slavery*¹¹ et il n'est même pas signé. Hébergé sur le site de l'UNHCR, il provient d'une ONG américaine d'aide aux réfugiés, l'*United States Committee for Refugees and Immigrants* et consiste en une présentation globale de la traite des femmes et des enfants. Il ne contient aucune référence bibliographique. Il ne s'agit en aucun cas d'un texte scientifique.

Sous le titre « Trafficking on the Rise », à la 4ème page, le premier paragraphe est le suivant : “According to U.S. Secretary of State Madeline Albright, trafficking in people is the fastest growing criminal enterprise in the world and the third largest source of profits for international organized crime, behind only drugs and guns. The UN's Arlacchi explained, ‘In four centuries, about 11.5 million Africans were trafficked into slavery, while in the last decade, more than 30 million women and children may have been trafficked within and from Southeast Asia for sexual purposes and sweatshop labor’.”

Voilà donc la source de Demir : elle-même a apparemment ajouté 3000 000 de victimes aux 30 000 000 estimées par Arlacchi, ce dernier précisant « for sexual purposes and sweatshop labor ». Au moins, nous avons la confirmation que, dans une proportion indéterminée, les plus de 30 000 000 d'Arlacchi, devenus 33 000 000 chez Demir, comprenaient apparemment la traite aux fins de prostitution *et* d'autres formes de traite mais notre piste s'arrête ici puisque aucune référence n'est indiquée.

Récapitulons : Demir en 2003 reproduit (inexactement) un document anonyme datant de 2000 et issu d'une ONG, Poulin en 2004 reproduit (inexactement) Demir, Marcovich recopie Poulin et c'est ainsi que les 33 000 000 se retrouvent en 2011 dans le *dictionnaire de la violence* des Presses Universitaires de France. *Aucun* de ces auteurs n'a procédé lui-même à une vérification de l'estimation proposée : ils et elles se contentent de la reproduire sans la moindre critique. Mais nous ne sommes pas encore au bout de nos surprises...

Pino Arlacchi est aujourd'hui parlementaire européen. Je lui ai écrit directement, de sociologue à sociologue¹², pour lui demander comment il avait procédé à son estimation. Il m'a fort aimablement répondu dès le lendemain que ses recherches avaient été menées à la fin des années 90 et qu'il ne s'en souvenait pas. Il pensait l'avoir trouvée dans « une publication de l'O.I.T. ou, plus probablement, dans la *Far Eastern Economic Review* »¹³.

¹¹ Cf. <http://www.unhcr.org/refworld/publisher.USCRI.COUNTRYREP..3c58099b8.0.html>, consulté le 6 octobre 2011

¹² Selon sa biographie sur Wikipedia, Pino Arlacchi est encore professeur de sociologie à l'université de Sassari (http://fr.wikipedia.org/wiki/Pino_Arlacchi, consulté le 7 octobre 2011).

¹³ Extrait de sa réponse : “The research for my book on the traffic of human beings has been carried out in the late nineties. Therefore, I don't recall all sources. The figure about which you are asking explanations was taken

Depuis lors, je me suis procuré son livre. Il est intitulé *Esclaves. La nouvelle traite d'êtres humains (Schiavi. Il nuovo traffico di esseri umani)*, publié en 1999 aux éditions Rizzoli à Milan). Dans le premier chapitre, destiné lui aussi à nous ouvrir les yeux sur les réalités esclavagistes contemporaines, il écrit : « Les dimensions de l'esclavage contemporain font pâlir les chiffres du passé : selon les calculs très exacts produits par des chercheurs américains qui ont examiné les registres et les documents sur la traite d'êtres humains de l'Afrique vers le Nouveau monde, les victimes de cette traite n'ont pas dépassé 12 millions de personnes en quatre siècles. En moins de trente ans, du début des années 70 à aujourd'hui, la seule vente de femmes et d'enfants destinés à l'esclavage sexuel en Asie est estimé à environ trente millions d'individus.»¹⁴

Cette citation mérite quelques commentaires. Tout d'abord, actons que Arlacchi est bien l'auteur de la *comparaison* entre les chiffres de la traite négrière et ceux de la traite contemporaine. Constatons ensuite qu'il a mis en relation deux estimations produites indépendamment de lui : il n'est responsable ni de la première, ni de la seconde. Troisièmement dans le petit jeu des reprises de ses propos plusieurs erreurs se sont produites : le nombre des esclaves noirs est passé de 12 à 11, 5 millions d'individus tandis que le nombre des victimes contemporaines est passé de 30 à 33 millions. Les coordonnées spatio-temporelles de référence par contre ont été réduites: de trois décennies à une décennie pour la période, de l'Asie à l'Asie du Sud-Est pour la région. Notons également que pour Arlacchi, c'est bien de victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle qu'il s'agissait (et dès lors, soit il a parfois oralement adjoint les victimes de « sweatshop labor », soit c'est une initiative de l'ONG qui le cite en 2000). Enfin et surtout il vaut la peine de s'arrêter à la source elle-même que Pino Arlacchi mobilise laconiquement : « *U.S. News & World Report*, 30-4-97 ». Il s'agit d'un hebdomadaire aujourd'hui reconverti dans le classement des universités et il ne m'a pas été facile de mettre la main sur l'article cité (d'autant plus qu'il ne se trouvait pas dans le numéro cité par Arlacchi) . Mais Myriam Lodeweyckx du *Center for American Studies* à Bruxelles m'en a trouvé une copie électronique : signé par les journalistes Victoria Pope et Margaret Loftus, c'est un article intitulé *Trafficking in Women. Procuring Russians for Sex abroad –even in America* (publié le 7 avril 1997 (vol. 122, issue 13)). Comme son titre l'indique, il est presque exclusivement consacré à la situation en Russie mais, afin de donner une idée de l'ampleur grandissante du phénomène de la traite, les journalistes écrivent dans le quatrième paragraphe de l'article que “In bars, massage parlors, and brothels around the world, these young women join the indentured ranks of the global

from some ILO publication or, more probably, from the *Far Eastern Economic Review*”. (mail du 7 octobre 2011)

¹⁴ P. Arlacchi, *Schiavi. Il nuovo traffico di esseri umani*, Milan, éditions Rizzoli, 1999, p. 14.

sex industry. *Watchdog groups estimates that some 30 million women and children since the early 1970s haven fallen victim to the traffickers of human flesh. Many come from Thailand, the Philippines, and other Asian countries.*”

Autrement dit, une estimation explicitement identifiée en 1997 comme provenant de “watchdog groups” indéterminés se retrouve, quelque peu modifiée à chaque nouvelle copie¹⁵, 14 années plus tard dans un dictionnaire universitaire et dans un ouvrage d’ATTAC. Aucune recherche scientifique ne l’a jamais établie. Tout ceci n’est pas sérieux alors que les problèmes dont il est question –la prostitution forcée, la prostitution enfantine...-, sont au contraire gravissimes.

Estimations farfelues, décrédibilisation des causes militantes et fourvoiement de l’action collective

Je m’excuse d’avoir été si fastidieux pour retracer un processus que l’on peut résumer en quelques lignes en disant simplement -mais on aurait raison de ne pas me croire si je ne pouvais le démontrer- que les chiffres ont été traités avec une légèreté qui constitue une véritable *faute professionnelle* pour des chercheurs ou des personnes réputées telles (Arlacchi, Demir et Poulin en l’occurrence), payés pourtant pour fournir des données et des analyses fiables (à quelle autre corporation pourrions-nous sinon nous fier pour accomplir cette tâche ?). Je voudrais maintenant décliner les raisons pour lesquelles cet état de fait m’apparaît extrêmement préoccupant, d’abord du point de vue des militants et ensuite du point de vue des chercheurs.

Etant donné le flou complet qui entoure l’estimation examinée (Qui ? Quelles sortes de victimes comprend-elle ? Où ? En Asie, en Asie du Sud-Est, dans certains pays d’Asie... ? Quand ? En trois décennies, en une décennie?), il serait vain de la tester scientifiquement. Mais sur des estimations plus circonscrites par contre, c’est envisageable et des chercheurs se sont livrés à l’exercice. Ainsi Thomas Steinfatt et ses collaborateurs ont-ils à trois reprises au cours des dix dernières années tenté d’estimer le nombre de victimes de la traite au Cambodge¹⁶. Je renvoie à leurs textes (également disponibles sur internet) pour la justification des méthodologies utilisées et je ne m’arrête qu’à leurs

¹⁵ Notons que Pino Arlacchi lui-même n’a pas résisté à la tentation de modifier sa propre source : selon les deux journalistes, l’estimation des « watchdog groups » ne concerne pas spécifiquement -en tout cas, rien ne le précise- l’Asie. C’était peut-être le monde entier ? Les journalistes précisaient seulement que « beaucoup » de victimes provenaient de pays asiatiques.

¹⁶ Steinfatt T. & al. (2002), “Measuring the Number of Trafficked Women in Cambodia : 2002. Part 1 of a Series”, Accepted for presentation at The Human Rights Challenge of Globalisation in Asia-Pacific-US : The trafficking in persons, especially women and children ; Steinfatt T., (2003), “Measuring the Number of Trafficked Women and Children in Cambodia : A Direct Observation Field Study. Part III of a Series”; Steinfatt T. & Baker S. (2011), “Measuring the Extent of Sex Trafficking in Cambodia-2008”, Siren Trafficking Estimates, Uniap.

résultats. Il faut savoir que l'estimation généralement colportée depuis les années 90 –selon le même processus de répétition aveugle que nous venons de reconstruire concernant les 33 000 000- était une fourchette de 80 à 100 000 « esclaves sexuelles ». Au terme de leurs enquêtes et avec mille précautions, Steinfatt et ses collègues concluent qu'il devait y avoir en 2001 environ 20 000 prostituées au Cambodge dont 2500 victimes de traite. Les estimations réalisées ensuite (en 2002 et surtout en 2008) parviennent à des chiffres moindres mais restent dans les mêmes ordres de grandeur. Autrement dit, en comparant l'estimation la plus haute à laquelle Steinfatt parvient et le bas de la fourchette fidèlement reproduite jusqu'alors par les « experts-militants », on arrive à un chiffre *32 fois inférieur* (80 000 divisé par 2500 = 32) !

Imaginons un instant notre réaction si des ONG ou des Organisations internationales telles que l'O.I.T. estimaient pour la Belgique un nombre d'allocataires d'indemnités de chômage 32 fois supérieur à la réalité : pour 2009, cela donnerait 1 309 930¹⁷ multiplié par 32, soit 41 917 760, plusieurs fois la population totale du pays ! Le malheureux imbécile qui oserait publier ce chiffre serait à jamais discrédité et, s'il s'agissait d'un fonctionnaire statisticien, il y aurait tout lieu de le licencier au vu d'une incompetence aussi patente. Disons-le crûment, on lui demanderait s'il se fout de nous ! Imaginons à présent la situation inverse : que le chiffre officiellement fourni doive être divisé par 32 : il n'y aurait pas en réalité un peu plus d'un million trois cent mille personnes indemnisées mais bien une quarantaine de mille.... Au vu de ce chiffre, on considérerait que le problème du chômage est quasiment résolu en Belgique qui deviendrait un incontestable modèle pour ses voisins proches et lointains. Tout cela pour rappeler que *les chiffres importent*. Le militant qui, faisant confiance aux prétendus « experts », annoncerait des chiffres aussi absurdement erronés ne serait plus pris au sérieux par personne et c'est l'ensemble de son discours qui serait disqualifié : s'il se trompe aussi massivement sur ce point précis, comment lui accorder notre confiance sur quoi que ce soit d'autre? Imaginons encore que l'erreur ne soit pas corrigée et que les estimations farfelues inspirent les politiques publiques : que les estimations soient 32 fois plus hautes ou 32 fois plus basses, dans tous les cas de figure, ces politiques seraient inéluctablement vouées à de retentissants échecs –des échecs dûment sanctionnés, espérons-le, par les électeurs légitimement furieux des gaspillages effectués avec l'argent de leurs impôts. Au-delà de l'atteinte à la crédibilité des militants, c'est la pertinence et l'efficacité de l'action collective, publique ou non, qui seraient minées si les diagnostics des situations problématiques étaient basés sur de telles estimations. Je sais bien que l'optimisme béat qui a pu prévaloir à certaines époques quant à la capacité des sciences sociales à guider les politiques

¹⁷ source ONEM, consultée le 12/11/2009 sur http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news_onem_rapport_annuel_2009.jsp). Précisons que ce chiffre ne correspond pas à celui du nombre de personnes ayant le statut de demandeurs d'emploi complet indemnisés.

publiques n'est plus de mise. Mais j'en appelle à un élémentaire bon sens : il va de soi qu'aucune action collective publique ou privée ne peut être menée s'il existe de tels écarts entre les représentations et les réalités.

J'en conclus que les « experts » qui fournissent de telles estimations aux militants adoptent des comportements complètement *irresponsables* et que, loin d'être leurs véritables alliés, ils décrédibilisent les causes qu'ils défendent et fourvoient leur action.

Chercheurs et pseudo-experts : une dénonciation nécessaire

Mais les chercheurs ont également leurs raisons d'être inquiétés par les élucubrations de ceux que je désignerai désormais comme des *pseudo-experts* et cela précisément parce que le statut d'experts leur est reconnu en nombre d'arènes influentes¹⁸. S'il était évident pour tous qu'ils tiennent un discours purement idéologique, il ne serait pas nécessaire de procéder à l'exercice auquel je me suis livré : un sociologue travaillant sur la sorcellerie n'a pas besoin de faire la démonstration de la fausseté de la sorcellerie, ce n'est pas son problème¹⁹. De même ici, il y aurait des questions plus intéressantes à traiter. Prenant ces pseudo-experts comme objets de recherche, on se demanderait comment ils fonctionnent, s'ils croient eux-mêmes à ce qu'ils écrivent, ce qui explique leur audience, etc. Dès 1929 Erich Fromm et Max Kreutzberger avaient appelé à entreprendre un tel programme de recherche : Fromm invitait à investiguer les raisons psychologiques de la croyance persistante en l'existence d'une traite des femmes massive tandis que Kreutzberger suggérait une étude sociologique des personnes engagées dans la croisade morale contre la traite²⁰. Ce programme est malheureusement resté en friche pour la bonne et simple raison que l'on n'a jamais cessé d'y croire et que la croisade apparaît toujours aussi justifiée. Ce sont plutôt ceux qui s'inscrivent dans le sillage de Fromm et Kreutzberger qui sont soupçonnés, par les pseudo-experts, d'être les tenants d'un nouveau « négationnisme ou révisionnisme historique »²¹. Ce sont alors les chercheurs qui doivent se justifier et s'excuser presque de faire leur travail correctement. Il est grand temps d'inverser la tendance et d'exiger qu'ils répondent de leurs affirmations et de leurs « données » sans cesse répétées²².

¹⁸ C'est ainsi en qualité de rapporteure de *la Sous-commission prostitution et traite des êtres humaines à des fins sexuelles* que Malka Marcovich signe en 2003 un rapport intitulé *Le système de la prostitution : une violence à l'encontre des femmes*.

¹⁹ J'accorde donc volontiers à Milena Jaksic (2011) que la seule finalité de la démarche sociologique n'est pas de « dévoiler le 'faux' » (« Etat de littérature. Déconstruire pour dénoncer : la traite des êtres humains en débat », *Critique internationale*, 4, n°53, p. 181) mais je maintiens néanmoins qu'en l'occurrence, c'est bien la priorité.

²⁰ E. Fromm (1929), « Zur Psychologie des Mädchenhandels und seiner Bekämpfung », *Judische Wohlfahrtspflege und Sozialpolitik*, n°4, pp. 294-303 et M. Kreutzberger (1929), « Schlußwort », *Ibid.*, pp. 303-308.

²¹ Selon le titre du chapitre 4 du rapport précité (2003) de Malka Marcovich.

²² Ainsi Marcovich avait-elle déjà recopié Poulin en 2006 avec un commentaire différent ; dans sa contribution au *Livre noir de la condition des femmes* (C. Okrent, directrice), Paris, XO, 2006, elle écrivait : « Pino Arlacchi, directeur du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et de la prévention du crime, affirmait que la

Cette exigence est le lot quotidien des chercheurs et puisqu'ils se font passer pour tels, il n'y a aucune raison que les experts-militants en soient exemptés.

En attendant, les moyens qu'ils utilisent pour réduire la critique ne sont pas ceux du débat scientifique. Thomas Steinfatt relate dans un article récent comment une puissante ONG anti-traite a exercé des pressions continues tant auprès des autorités américaines qu'internationales (UNESCO, etc.) pour prévenir la diffusion de son rapport²³. Plus près d'ici, Malka Marcovich était l'une des deux référantes imposées aux chercheurs par la Mairie lors de l'enquête sur la prostitution à Paris en 2003 et se trouvait donc en position d'orienter le travail des chercheurs²⁴. Je pourrais faire état également d'expériences similaires. Le plus inquiétant n'étant pas qu'ils sachent se faire entendre des politiques -après tout, cela fait partie du métier des idéologues que d'être d'efficaces propagandistes- mais qu'ils séduisent et sévissent même dans le monde académique. Malka Marcovich auteure des articles «traite» et «prostitution» dans une encyclopédie publiée par les Presses Universitaires de France n'est malheureusement pas un exemple isolé. Aux Etats-Unis, même dans les universités les plus prestigieuses, de pseudo-experts de la traite parviennent à s'infiltrer²⁵.

Il convient donc de les identifier et de les dénoncer comme des imposteurs avant de reprendre les manières plus bienveillantes de la charité herméneutique. Lorsqu'il sera devenu clair pour tout le monde que leurs discours surréalistes doivent être pris comme des objets d'étude et non comme des descriptions sérieuses des réalités, la dénonciation n'aura plus lieu d'être et sera avantageusement remplacée par une démarche compréhensive qui correspond mieux à notre ethos de travail. Mais s'ils ne sont pas démasqués au préalable, le risque n'est pas nul de les trouver au contraire en position de censurer les chercheurs. Je ne crois pas qu'il faille craindre dans l'immédiat une loi criminalisant la « négation » de la traite des Blanches mais avant d'arriver à

traite aux fins de prostitution avait fait trente-trois millions de victimes dans les années 1990 en Asie du Sud-Est, soit trois fois plus de victimes que les chiffres établis pour la traite des esclaves africains sur une période de quatre cents ans, évalué à onze millions et demi d'âmes. *Ces projections ne sont sans doute pas exagérées* lorsque l'on sait qu'en 2003, deux mille femmes, en quête d'une meilleure vie à l'étranger, quittaient chaque jour les Philippines » (le texte est disponible en ligne, <http://storage.canalblog.com/38/54/412709/23124823.pdf> consulté le 7 octobre 2011).

²³ T. Steinfatt (2011), « Sex Trafficking in Cambodia : fabricated numbers versus empirical evidence », *Crime Law Soc. Change*, 56, pp. 443-462.

²⁴ C'est en raison des pressions ainsi exercées que C. Deschamps, financée par un autre budget, refusa de s'associer à la rédaction du rapport remis à la Mairie ainsi qu'elle s'en explique dans *Le fait sexuel* (mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches), Université Paris Ouest, mars 2012, p. 37.

²⁵ Ainsi l'université d'Harvard a-t-elle confié son premier cours sur la traite des êtres humains à S. Kara dont le livre *Sex Trafficking. Inside the Business of Modern Slavery*, New York, Columbia Uni. Press, 2009 est un des derniers exemples en date illustrant toutes les incompétences ici analysées. Ce qui ne l'a évidemment pas empêché d'obtenir le prix Frederick Douglass et d'être recommandé par le nouveau directeur de l'UNODC... (voir l'article Wikipedia consacré à S. Kara : http://en.wikipedia.org/wiki/Siddharth_Kara (consulté le 4 février 2012)).

cette extrémité, bien d'autres modalités de censure existent et, nous l'avons entrevu, elles sont déjà pratiquées.

Il y a encore une raison importante pour laquelle l'imposture doit être dénoncée : le discours des pseudo-experts a des conséquences concrètes²⁶. Pour des raisons qu'il n'est pas très difficile d'analyser²⁷, leur discours fut particulièrement bienvenu sous l'administration Bush –ce qui, soit dit en passant, rend assez comique son appropriation par une partie de la gauche européenne- et il a déterminé plusieurs décisions conséquentes : ainsi notamment tout subside fédéral américain a été banni pour les associations, aux Etats-Unis ou à l'étranger, suspectées de « soutenir » la prostitution et donc la traite qui lui est inmanquablement liée par nos pseudo-experts. Quantité d'associations préférant œuvrer à la réduction des risques plutôt qu'à l'abolition de la prostitution se sont ainsi vues privées de financement. A l'inverse, des actions répressives aussi spectaculaires qu'inefficaces –tels des raids contre des bordels pour « sauver » les victimes²⁸- sont généreusement soutenues. Ils aboutissent le plus souvent à des arrestations et des expulsions de prostituées étrangères mais cela n'empêche nullement les pseudo-experts de prétendre représenter l'intérêt de ces victimes de la traite qui s'ignorent que sont par définition toutes les prostituées à leurs yeux.

De nombreuses causes, -et toutes ne relèvent pas de l'histoire des représentations, tant s'en faut- permettent sans doute de rendre compte de la surprenante audience des pseudo-experts. Parmi les principales, il y a les causes historiques. C'est notamment parce que les ancêtres de nos pseudo-experts contemporains n'ont pas été démasqués que leurs descendants réussissent encore à nous abuser. L'imposture ayant été couronnée de succès, leurs épigones profitent du capital de crédulité ainsi constitué : puisque l'existence d'une traite des blanches massive est censée avoir été « scientifiquement » démontrée par le passé, pourquoi douter que le phénomène puisse se reproduire aujourd'hui ? Mais justement, déjà par le passé, la démonstration était faussée et j'ai retrouvé un mélange similaire de bonnes intentions, d'incompétence et de malhonnêteté intellectuelle dans le décisif rapport du Comité Spécial d'Experts de la Société des Nations sur la traite des femmes et des enfants publié en 1927. Malka Marcovich ne manque pas de le mentionner car elle dit vrai cette fois en écrivant

²⁶ Cf. R. Weitzer (2010), "The Mythology of Prostitution : Advocacy Research and Public Policy", *Sex Res Soc Pol*, 7, 15-29.

²⁷ Cf. G. Soderlund (2005), « Running from the Rescuers : New U.S. Crusades against Sex Trafficking and the Rhetoric of Abolition », *NWSA Journal*, vol. 17, n°3, pp. 64-87. .

²⁸ Ainsi, encore sur le cas cambodgien, les raids menés entre 2002 et 2004 à Svay Pak dont un rapport de F. Thomas pour la COSECAM (Coalition to Address Sexual Exploitation of Children in Cambodia) concluait que « the new living conditions of the trafficked and sexually exploited children are worse than before and their commercial exploitation became completely underground » (*Impact of Closing Svay Pak. Study of police and international NGOs assisted interventions in Svay Pak*, 2005; disponible sur internet http://www.cosecam.org/publications/impact_of_closing_svay_pak_eng.pdf (consulté le 4 février 2012)

que c'est dans son prolongement « que naquit l'idée d'une nouvelle Convention internationale de la traite et de l'exploitation de la prostitution »²⁹. Autrement dit, cette Convention finalement votée en 1949 à l'ONU repose sur une escroquerie intellectuelle plus subtile dans ses opérations³⁰ mais non moins patente que celle que j'ai analysée ici à propos des chiffres. Cette escroquerie n'a pas été dénoncée, elle n'a même pas été soupçonnée. Les rares chercheurs³¹ qui avaient osé à l'époque critiquer le travail de ce Comité d'Experts ne parvinrent nullement à le décrédibiliser et même aujourd'hui, malgré les nombreuses preuves du contraire que j'ai pu produire grâce à leurs archives imprudemment laissées à la postérité, il n'est pas assuré qu'ils ne continuent à passer pour des intellectuels sérieux et engagés au service des droits de l'homme³². Forts de ce crédit à la fois scientifique et moral, ils ont durablement marqué les représentations et fourvoyé les politiques contre la traite. Il serait dommage que l'histoire continue à se répéter.

²⁹ M. Marcovich (2011), « Traite », *Dictionnaire de la violence*, op. cit., p. 1332.

³⁰ Cf. J-M. Chaumont (2009), *Le mythe de la traite des blanches. Enquête sur la fabrication d'un fléau*, Paris, La Découverte.

³¹ Ainsi, en 1929, M. Kreutzberger. Sur la manière dont Samuel Cohen, un autre « pseudo-expert » de l'époque, a tenté de le discréditer, voir B. Majerus (2008), « La concurrence des experts ou qui a le droit de dire ce qu'est la 'traite des blanches' dans l'Allemagne de Weimar », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 1, 41-53.

³² Ainsi par exemple chez B. Metzger (2007), « Toward an International Human Rights Regime during the Inter-War Years: The League of Nations' Combat of Traffic in Women and Children », in : *Beyond Sovereignty : Britain, Empire and Transnationalism, c. 1850-1950*, New York, Palgrave MacMillan, pp. 54-79.